

Le Motu Proprio, mode d'emploi...en France et ailleurs - Septembre 2007

Publié le 1 septembre 2007
22 minutes

... en France

Mgr **Jean-Pierre Grallet**, archevêque de Strasbourg, présente aux prêtres d'Alsace le Motu Proprio dans son bulletin diocésain *L'Église en Alsace* de septembre 2007. Il rappelle tout d'abord « **ce que veut le pape** » : « Il ne souhaite en aucune manière remettre en cause la légitimité de Vatican II, de même qu'il lui tient à cœur de souligner que l'Église n'a pas connu de rupture dans sa tradition au cours du Concile. Cette affirmation constitue d'ailleurs à elle seule la négation la plus vive du courant intégriste, qui dénonce une telle interruption ». Puis, il indique la « **pratique actuelle du diocèse** » : Association de fidèles Saint Arbogast dans le cadre juridique d'une paroisse personnelle. Mgr Grallet trouve cette pratique suffisante puisqu'elle devançait les dispositions de *Summorum Pontificum*, et il tient à souligner « le fait qu'en l'église Saint-Joseph de Strasbourg, les prêtres de la paroisse traditionnelle célèbrent, non seulement selon la forme traditionnelle du Missel de Jean XXIII, mais aussi selon la forme actuelle du Missel de Paul VI. De cette manière, il apparaît clairement que la messe dite de Saint Pie V n'a pas vocation à disqualifier la messe issue de la réforme liturgique, mais qu'elle peut être reconnue comme une forme extraordinaire de ce qui reste bien l'expression ordinaire de la *lex orandi* de l'Église ». - Les Strasbourgeois peuvent donc se féliciter d'avoir ainsi bénéficié des largesses du Motu Proprio avant le Motu Proprio !

Quelques prêtres, voire quelques fidèles seront peut-être tentés de demander un peu plus encore, c'est pourquoi l'archevêque de Strasbourg se voit contraint d'étudier « **ce qui est susceptible de changer dans notre diocèse à la suite du Motu proprio** », et de préciser : « Peut-être que certains d'entre vous (prêtres) utiliseront la faculté qui leur est désormais concédée de célébrer en privé la messe de 1962 (article 2). Je demande que cela soit fait de telle sorte que **cela ne trouble pas la grande majorité des fidèles**, et que cette célébration ne se substitue donc pas aux messes de semaine actuellement organisées dans les paroisses.

« Pour ce qui est des demandes qui émaneraient de groupes paroissiaux stables (article 5), je souligne la responsabilité propre des curés canoniquement désignés. Il n'appartient **ni aux prêtres coopérateurs, ni aux vicaires, ni à un groupe de fidèles**, de se substituer à leur autorité en la matière. Je veillerai, comme le *Motu proprio* le rappelle, à ce que cette disposition s'applique pour le bien des fidèles, et en 'favorisant l'unité de toute l'Église'.

« Dans sa lettre d'accompagnement du *Motu Proprio*, le Pape prévoit que **les demandes seront assez rares**, d'autant qu'elles exigeront, de la part des prêtres et des fidèles, une connaissance approfondie du rite. Sera-ce le cas ? **C'est vraiment souhaitable**. La mise en application de ce *Motu Proprio* soulèvera bien des questions concrètes, souvent difficiles à résoudre (disposition des lieux, emploi du temps des prêtres, questions du peuple chrétien, etc.). Il faudra beaucoup de bon sens pastoral pour éviter que ne surgissent incompréhension et désaccords.

« Par conséquent, je demande aux fidèles attachés à la forme liturgique ancienne de la pratiquer, comme cela était déjà prévu dans notre diocèse, dans les deux lieux de cultes dévolus à la paroisse traditionnelle, à Strasbourg et à Colmar ».

En clair, à Strasbourg comme dans la plupart des diocèses de France, *motu proprio* rimera avec *statu quo* : pas de nouvelles églises pour la messe tridentine, ce qui existe déjà est largement suffisant et il est inutile de faire appel à des communautés *Ecclesia Dei*.

A Verdun, la bataille de la messe traditionnelle n'aura pas lieu. En effet, Mgr François Maupu donne, dans une lettre intitulée « L'obsession de l'unité », les raisons qu'il y a de ne pas appliquer inconsidé-

rément ce Motu Proprio. Il révèle ce que personne avant lui ne soupçonnait : « (...) le gouvernement de l'Église est une affaire délicate et complexe. Le Cardinal Castrillón Hoyos a préparé un texte de *motu proprio* à l'automne 2006. Le Saint Père a entendu par la suite de nombreuses réactions, dont celles des cardinaux français Lustiger, Ricard et Barbarin. Le Cardinal Castrillón n'a pas modifié son texte. Le Saint Père a donc dû accompagner ce texte d'une lettre à tous les évêques dans laquelle, sans contredire le *motu proprio*, il dit qu'il pense qu'il ne concernera qu'un petit nombre de personnes et il rappelle l'autorité de chaque évêque dans le domaine de la liturgie dans son diocèse ». - Ainsi donc le cardinal Castrillón Hoyos aurait forcé la main de Benoît XVI ?

Et l'évêque de Verdun prévient : « (...) on risque parfois de trahir de bonnes intentions par une mise en œuvre maladroite. Ce fut le cas de l'incident de Ratisbonne, quand il s'agissait de parler avec les musulmans des rapports entre la foi et la raison. Ce fut le cas encore en juin avec la publication d'un document de la Congrégation pour la doctrine de la foi destiné à rassurer les intégristes qui se poseraient la question « *Le Concile Vatican II a-t-il changé la doctrine antérieure sur l'Église ?* » Pour leur permettre d'accepter le Concile et de rester dans l'unité de l'Église, la réponse emploie un langage d'avant Vatican II qui a blessé les protestants et les orthodoxes : effort vers l'unité d'un côté qui provoque des tensions d'un autre côté ! ». - Là au moins on peut être certain qu'il n'y aura pas de mise en œuvre maladroite du Motu Proprio parce qu'il n'y aura pas de mise en œuvre du tout.

A Saint-Denis, en région parisienne, Mgr **Olivier de Berranger** est sur la même ligne. Après avoir consulté Catherine Pic, « déléguée diocésaine à la Pastorale liturgique et sacramentelle » il donne quelques précisions, dans une lettre du 11 juillet. Par **forme extraordinaire**, il faut entendre : « la célébration correspondant aux livres liturgiques édités par Jean XXIII en 1962 qui reprenaient ceux hérités du Concile de Trente en les débarrassant de formules désobligeantes pour le peuple juif ». A propos du curé qui a le droit d'accéder à la demande d'un groupe stable désireux d'avoir la messe traditionnelle, l'évêque de Saint-Denis ajoute que « le **modérateur** d'une équipe pastorale a les mêmes facultés », en précisant que « 'modérateur' (dans le sens latin, *moderare*) signifie 'garder' et 'promouvoir' », mais Mgr de Berranger ne donne pas de complément d'objet à ces deux verbes... Au sujet du groupe stable, il est indiqué : « Le décret n'autorise pas la célébration de la messe selon la forme extraordinaire en fonction du goût de chacun. Ceux qui le demandent doivent être connus comme 'fidèles' de la paroisse et représenter un nombre conséquent, désireux de vivre en communion avec l'ensemble de la communauté », et d'ajouter en citant la lettre d'accompagnement du Motu Proprio : « 'pour vivre la pleine communion, les prêtres des communautés qui adhèrent à l'usage ancien (communautés *Ecclesia Dei*, ndlr) ne peuvent pas, par principe, exclure la célébration selon les nouveaux livres', parce que ce ne serait pas cohérent avec 'la reconnaissance de la valeur et de la sainteté' de la forme ordinaire promulguée au Concile ». Mais le clergé de Seine-Saint-Denis ne court aucun danger, car « il est vrai que nous n'avons pas ce type de communauté dans le diocèse », - et qu'on ne risque pas d'en voir de sitôt !

... en Allemagne

Mgr **Walter Mixa**, évêque d'Augsbourg, est un « conciliaire conservateur », proche du cardinal Joachim Meisner, de Cologne, plutôt étranger à la question liturgique. Voici les principales normes d'applications qu'il a fixées, le 24 juillet 2007, pour le diocèse d'Augsbourg. Tout est dit dans le premier article du document : « Les normes contenues dans le *Motu proprio* (...) **doivent être appliquées strictement** ». C'est-à-dire de façon restrictive, pour preuve l'article 4 qui fixe un nombre minimum de fidèles constituant un « groupe stable », là où le Motu Proprio ne donne aucune précision : « Le groupe stable de la paroisse qui, selon l'article 5, § 1 du *Motu proprio*, peut demander au curé compétent que la sainte Messe soit célébrée pour eux selon le Missel romain édité en 1962, doit comporter **au moins 25 personnes** dont le domicile propre se trouve réellement dans la paroisse concernée ou qui, tout au moins, y ont leur résidence habituelle ».

Les articles 5 et 6 montrent clairement qu'il ne saurait être question d'une assistance exclusive à la messe tridentine :

5. Le curé ne peut accéder à la demande des fidèles désirant la célébration de la messe in *forma extraordinaria* que dans la mesure où ceux-ci **reconnaissent le caractère contraignant du Concile Vatican II et de ses décisions** et qu'ils sont fidèles au Pape et aux Evêques.

6. Il appartient à la pleine communion que les fidèles n'excluent pas, par principe, la célébration selon les nouveaux livres liturgiques. C'est pourquoi il faut faire attention à ce que les fidèles qui demandent la messe in *forma extraordinaria* **aient aussi accès à la richesse spirituelle et à la profondeur théologique de la Messe in forma ordinaria** afin que « le Missel de Paul VI puisse unir les communautés paroissiales et être aimé de leur part » (lettre de Benoît XVI aux Evêques du 7 juillet 2007). Pour cette raison, une pratique religieuse qui se limiterait de manière exclusive à la célébration de la Messe in *forma extraordinaria*, ne peut être acceptée.

Et pour que tout soit bien net dans l'esprit des prêtres qui envisageraient l'éventualité d'une célébration de la messe tridentine, un rapport détaillé est demandé à l'article 16 : « Afin que l'évêque puisse exaucer le désir du Pape qui souhaite recevoir un compte-rendu des expériences faites avec l'exécution du *Motu proprio*, le curé devra informer le Vicaire général si, dans sa paroisse, les demandes d'un groupe de fidèles désirant la Messe in *forma extraordinaria* ont été acceptées. Il devra indiquer en même temps le nombre des requérants, le nombre de fidèles participant à la messe ainsi que le nom du célébrant ».

Depuis la publication de ce texte, Mgr Mixa aurait reçu quelques réprimandes romaines qui l'auraient contraint à s'adoucir. Nous étudierons cet adoucissement dans notre prochaine livraison, avec les lignes directrices adoptées par la Conférence des évêques allemands au cours de leur réunion annuelle à Fulda.

... aux Philippines

Le Président de la Conférence épiscopale des Philippines, Mgr **Angel N. Lagdameo**, archevêque de Jaro, a fait une déclaration officielle sur la messe tridentine, le 9 juillet 2007, dans laquelle il se montre moins vétilleux et plus large que ses confrères européens.

« Nous accueillons entièrement, avec respect, et nous apprécions la récente Lettre Apostolique du Pape Benoît XVI sur la messe 'tridentine'. Elle clarifie pour nous le statut de cette messe tridentine en latin.

« D'après la Lettre Apostolique (*Motu proprio*) intitulée *Summorum Pontificum* du pape Benoît XVI la célébration de la messe dite tridentine, qui est en latin, et approuvée par le Bx Pape Jean XXIII en 1962, reste entièrement permise comme une forme extraordinaire de la messe. **La messe tridentine n'a jamais été interdite ou abrogée.**

« La messe dite 'nouvelle' qui a été introduite après le Concile Vatican II et approuvée par le pape Paul VI, en 1970, est devenue plus populaire parmi les fidèles parce qu'elle permettait l'usage de quelques adaptations approuvées, y compris l'usage des langues vernaculaires et des dialectes. Elle est devenue la forme ordinaire de la messe, largement célébrée dans les paroisses.

« **Quand peut-on célébrer la messe tridentine (messe en latin) ?** Selon la lettre du pape Benoît XVI, elle peut être célébrée par les prêtres catholiques du rite latin : a) pour les messes privées, b) pour la messe conventuelle ou messe de communauté en accord avec les statuts particuliers de la congrégation, c) dans les paroisses à la demande des fidèles et sous la direction de l'évêque (d'après le Canon 392). Dans ces messes, cependant, les lectures peuvent être faites en langue vernaculaire.

« La permission donnée par le pape Benoît XVI signifie que la messe en latin et selon la formule du Concile de Trente, d'où le nom de 'tridentine', avec le célébrant tournant le dos aux fidèles, **peut être célébrée, puisqu'elle n'a jamais été interdite ou abrogée.** Pour les nouveaux prêtres, cela exigera une formation pour la messe en latin ». (...)

Revue de la presse canadienne sur la messe traditionnelle

Au Canada, deux journaux anglophones et un quotidien francophone ont ouvert leurs colonnes à la mise en application du Motu Proprio.

« Les prêtres de Montréal disent qu'ils ne sont pas pressés de retourner au latin pour la messe » - publié par *The Gazette* du 25 septembre (Montréal)

« Le décret du pape ne correspond pas à la réalité, on n'en a même pas parlé », déclare un curé.

Le pape Benoît XVI a bien pu donner sa bénédiction à un usage plus étendu de la messe traditionnelle en latin dans les églises catholiques du monde entier, sa décision ne fait pas pour autant travailler les prêtres de Montréal sur le latin.

« Je n'ai pas eu une seule personne à me demander ou même à faire allusion au fait que nous devrions avoir une messe en latin », dit John Walsh, le curé de l'église St. Jean de Brébeuf à La Salle. En fait, la décision du pape, cet été, de promouvoir l'ancienne messe en latin n'a pas même été évoquée dans les discussions que J. Walsh a eu avec ses confrères. « J'ai parlé à des prêtres, mais personne n'a amené ce sujet dans la conversation, » a-t-il précisé. « Cela ne signifie rien pour mes amis prêtres. » J. Walsh déclare qu'il a célébré la messe en latin pour la dernière fois dans une église de Dorval en 1968. Mais quand il a demandé à des paroissiens si c'était cette messe qu'ils voulaient, ils ont répondu : « Jamais plus, merci beaucoup ».

J. Walsh affirme que la décision de l'Église catholique, en juillet dernier, d'autoriser un plus large usage de la messe traditionnelle était une tentative du Vatican d'envoyer un rameau d'olivier aux disciples de Mgr Lefebvre, qui s'était séparé de Rome à cause de l'introduction de la nouvelle messe et d'autres réformes dans l'Église. Le Vatican l'avait excommunié en 1988 après qu'il ait consacré quatre évêques.

Les prêtres du coin disent qu'ils ne s'attendent pas à être submergés de demandes pour l'ancienne liturgie parce que les catholiques traditionalistes qui veulent avoir la messe en latin peuvent y assister dans quelques églises de Montréal, en particulier à l'église St. Joseph dans le quartier de la Petite Italie.

La messe traditionnelle a été largement marginalisée à la suite des réformes de Vatican II, concile qui a eu lieu entre 1962 et 1965. Les langues vernaculaires ont remplacé le latin et les prêtres se sont tenus face à l'assemblée au lieu de lui tourner le dos.

Avant le décret du pape en juillet dernier, les prêtres ne pouvaient célébrer la messe tridentine qu'avec la permission de leur évêque. Mais depuis ce mois-ci, les prêtres n'ont plus besoin de la permission de l'évêque et peuvent célébrer la messe tridentine si « un groupe stable de fidèles » le demandent, a décrété Benoît XVI.

Mais John Walsh dit que la majorité de ceux qui vont à la messe aujourd'hui ne veulent pas d'une messe dite en latin.

Nous utilisons la langue du peuple, ainsi nous pouvons exprimer notre foi et la comprendre, affirme-t-il. « Les gens sont très heureux de pouvoir comprendre le mystère de l'eucharistie dans leur propre langue. »

« Cela met la messe sur un autre plan » - paru dans *The Record* du 29 septembre 2007, journal de Kitchener, Ontario. par Mirko Petricevik

Les fidèles de Kitchener disent que la messe en latin est comme la redécouverte d'un trésor.

Pour une petite assemblée de catholiques à Kitchener, dimanche dernier, célébrer (sic) la messe était leur manière habituelle d'entrer dans un mystère divin. Pour d'autres, il leur aurait semblé qu'ils remontaient le temps. Beaucoup de femmes dans les bancs avaient couvert leur tête d'une mantille. Le prêtre accomplit la plus grande partie de la liturgie en tournant le dos à l'assemblée. Et le son qui s'élevait vers les voûtes n'était plus un bruit familier dans les églises depuis 40 ans.

Les 50 fidèles réunis à l'église catholique romaine de Sainte-Anne assistaient à la grand messe chantée en latin.

Pour le moment, c'est la seule messe hebdomadaire tridentine célébrée dans la région de Waterloo. A la suite de l'annonce faite par le pape Benoît XVI cet été, il pourrait y en avoir bientôt plus. Jusque dans les années 70, la messe tridentine était depuis des siècles la norme pour la célébration de l'Eglise catholique romaine. Mais après Vatican II - plusieurs sessions d'évêques, entre 1962 et 1965, qui décidèrent un aggiornamento de la liturgie -, une nouvelle messe célébrée en vernaculaire devint la norme partout dans le monde. En pratique, la messe tridentine ne pouvait être célébrée qu'avec la bénédiction de l'évêque responsable du territoire ou diocèse, où elle devait avoir lieu. Quand la nouvelle messe a été instituée, il y a près de 40 ans, le changement a été reçu comme un soulagement par certains, mais comme une immense perte par d'autres. Pour beaucoup de catholiques traditionnels, la célébration en latin, avec son décorum, était plus solennelle et plus digne. Des traditionalistes ont défié le Vatican et ont continué à célébrer l'ancienne messe, sans l'approbation des évêque diocésains. Bien que les relations semblent se réchauffer, ces groupes ne sont pas encore entièrement réconciliés. Cependant, pour beaucoup de catholiques, l'ancienne messe comportait des obstacles, comme le latin et le fait que le prêtre célébrait la plus grande partie de la liturgie en tournant le dos aux paroissiens.

Dans le diocèse d'Hamilton, qui comprend les paroisses de la région de Waterloo, une messe tridentine est régulièrement célébrée depuis les années 80, mais en des lieux différents au cours des ans.

La tradition incomprise

« L'orientation du prêtre pendant la messe tridentine est souvent mal comprise », dit l'abbé Howard Venette qui a célébré dimanche dernier à l'église Sainte-Anne.

« Les églises sont souvent bâties comme des vaisseaux », a-t-il expliqué lors de l'entretien qu'il nous a accordé, « Comme prêtre, ou comme capitaine si vous voulez, le célébrant conduit les fidèles vers Dieu ».

« Nous sommes tous tournés vers Dieu avec le prêtre comme médiateur et pasteur. Pas simplement dos au peuple ».

« De même, déclare l'abbé Venette, le latin convient parce que c'est la langue de la messe depuis de nombreux siècles. Le latin élève aussi la messe, ajoute-t-il. Cela élève la messe au-dessus de l'ordinaire, de l'expérience quotidienne et terre à terre des choses. Cela met la messe sur un autre plan ».

Dans la messe il s'agit « du mystère de la présence du Seigneur. Il est hautement symbolique que la langue soit elle-même mystérieuse ; elle vous amène ainsi à une compréhension du mystère », affirme-t-il.

L'abbé Venette, le curé de l'Oratoire Reine des Anges à St. Catharines, appartient à la Fraternité Saint-Pierre, dont les membres sont voués à la conservation et à la célébration de la messe tridentine.

Depuis que Benoît XVI a annoncé que l'approbation de l'évêque du lieu ne serait plus nécessaire à partir du 14 septembre, la Fraternité a été invitée dans plus de 15 diocèses en Amérique du Nord.

Alors que les paroissiens sortaient de Sainte-Anne dimanche dernier, Virginia Miller bavardait avec les autres fidèles. Elle nous a déclaré qu'elle assistait à la messe tridentine des environs depuis à peu près une dizaine d'années. Elle trouve que c'est la messe la plus pleine de révérence. D'autres paroissiens opinaient du chef. « C'est aussi la messe avec laquelle beaucoup de gens ont grandi », dit-elle. « On a l'impression de revenir chez soi. Mais la messe tridentine n'est pas une question de nostalgie », dit Ray Novokowsky, un autre fidèle qui aide à l'organisation de la messe hebdomadaire. « C'est une redécouverte, déclare-t-il, la redécouverte d'un trésor ».

« **Catholiques et... voilées** » - dans **La Presse du 24 septembre 2007 (Montréal)**, par Mario Girard

La plupart des femmes portaient une mantille blanche ou noire. Une affiche à l'entrée de l'église est d'ailleurs consacrée au code vestimentaire.

La scène est dépaysante. Plusieurs dizaines de fidèles récitent et chantent des prières en latin devant un prêtre entouré d'enfants de chœur. Entre des coups de clochettes et des balancements d'encensoir, on plonge son nez dans un missel.

Autre détail qui surprend : toutes les femmes ont la tête couverte d'un voile de dentelle. On se croirait dans les années 60. Pourtant, on est bien à Montréal, en 2007, dans une église catholique.

Tous les dimanches, l'abbé Dominique Boulet se rend à l'église Saint-Joseph, rue Dante, pour y dire la messe en latin. Membre de la Fraternité Saint-Pie X, le prêtre défend depuis une vingtaine d'années le rite latin, qui vient de recevoir l'approbation du pape Benoît XVI.

« Le 7 juillet dernier, Benoît XVI a publié un motu proprio qui redonne tous ses droits à la messe traditionnelle en latin, explique l'abbé Boulet, assis derrière un bureau, dans une soutane noire qu'il ne quitte jamais. Depuis le 14 septembre, cette décision est officiellement en vigueur », ajoute-t-il.

Grâce aux trois prêtres de la Fraternité Saint-Pie X du Québec, des messes en latin sont actuellement célébrées à Shawinigan, à Ottawa et à Montréal. *La Presse* y a assisté à l'église Saint-Joseph. On y a appris que des gens viennent d'aussi loin que Saint-Jérôme ou Cornwall, en Ontario, pour renouer avec des rituels que les moins de 40 ans ne connaissent pas.

« Ça, c'est une vraie messe », lance un paroissien avec une satisfaction non dissimulée.

« Dans le rite latin, c'est la seule messe qui traduise véritablement la foi catholique, nous explique Pierre Messier, un autre fidèle. C'est clair que le Novus ordo est déficient. »

Le Novus ordo, c'est ce qui est né du concile Vatican II, qui s'est déroulé entre 1962 et 1965, et qui a fait entrer l'Église catholique dans la modernité. « Le catholicisme a procédé à une capitulation, reprend M. Messier. Il n'aurait pas dû. Ceux qui ont fait Vatican II avaient des problèmes. »

Alors que les catholiques du Québec tentaient de redéfinir leurs rites religieux dans des messes à gogo, d'autres fidèles s'obstinaient à vouloir préserver les célébrations latines. Devant l'insistance de l'archevêché de Montréal, qui voulait définitivement mettre un frein à cette pratique, certains avaient même occupé une église au milieu des années 70 pour exprimer leur attachement au traditionalisme. Léo Laberge faisait partie de ceux-là.

« Nous avons passé 15 jours d'affilée dans l'église Sainte-Yvette en soutien à l'abbé Normandin, qui défendait cela, raconte M. Laberge. J'ai toujours cru en cela. Nos églises sont vides, alors qu'on construit des mosquées à Montréal. Peut-être que, s'il y avait plus de messes comme celles-là, on aurait plus de pratiquants. »

Des femmes catholiques voilées

Parmi les personnes qui assistaient à la messe d'hier, il y avait plusieurs femmes. La plupart portaient une mantille blanche ou noire. Une affiche, à l'entrée de l'église, est d'ailleurs consacrée au code vestimentaire.

« Nous rappelons la tradition bimillénaire qui requiert que les femmes aient la tête couverte », peut-on lire dans ce texte sur la « Modestie chrétienne ». Plus haut, on invite les femmes à porter des « jupes qui tombent huit pouces en-dessous des genoux ».

« Où est le problème ? demande Pierre Messier. Ces femmes ne portent le voile que pendant la messe. Les musulmanes, elles, le portent 24 heures par jour. L'islam ne fait pas la différence entre le civil et le religieux. »

Venue avec son mari, Michèle Guy s'étonne de notre question. « Ah oui ? Il y a un débat sur le port du voile ? Moi je ne vois aucun mal à cela. Ce qui compte, pour nous, c'est de retrouver ce que nous avons perdu. »

Aux nombreux rituels de la messe traditionnelle en latin sont greffées certaines valeurs. L'abbé Boulet les défend avec aplomb. Le sexe avant le mariage ? « C'est non », tranche-t-il. L'homosexualité ? « C'est clair, c'est contre nature. » L'alcool et la drogue ? « Si c'est un petit verre, ça peut aller. Si c'est un vice, c'est non. » La contraception ? « Non, nous suivons l'enseignement de l'Église et cela n'a pas changé. »

Mais quand on lui demande s'il se conformerait à une décision « révolutionnaire » du Vatican, comme par exemple la reconnaissance du mariage entre conjoints de même sexe, l'abbé Boulet devient hésitant. « On suit l'enseignement... Et de toute façon je ne peux pas croire que l'Église accepterait une chose pareille. »